

Ville de Beauharnois

9^e séance du conseil municipal

Séance extraordinaire

Tenue en 2015, juillet, le 14, à la salle des délibérations du conseil municipal, sise au 660, rue Ellice à Beauharnois conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes à laquelle sont présents, les membres du conseil Gaëtan Dagenais, Guillaume Lévesque-Sauvé, Jacques Daoust et Linda Toulouse sous la présidence du maire Claude Haineault, formant QUORUM. Absents : Messieurs Michel Quevillon et Patrick Laniel.

Sont également présentes à cette séance, mesdames Julie Fortin, directrice générale par intérim et directrice du développement stratégique et de l'occupation du territoire et Lynda Daigneault, greffière adjointe.



Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

Numéro 2015-07-280 Ouverture de la séance

Il est proposé par madame Linda Toulouse
Appuyé par monsieur Guillaume Lévesque-Sauvé
Il est résolu :

- **Que** la séance ordinaire du conseil municipal soit et est ouverte à 16 h 30

Adoptée unanimement.

Numéro 2015-07-281 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Jacques Daoust
Appuyé par monsieur Gaëtan Dagenais
Il est résolu :

- **Que** l'ordre du jour soit et est adopté, tel que présenté, à savoir :

1.0 Ouverture de la séance

- 1.1 Ouverture de la séance à 16 h 30
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour

2.0 Administration générale et Service du greffe

- 2.1 Autorisation de signatures – Acte de rétrocession d'un terrain – Métaux et poudres Solumet inc.

3.0 Affaires nouvelles

4.0 Communication des membres du conseil

5.0 Période de questions

6.0 Levée de la séance.

Adoptée unanimement.

**Numéro 2015-07-282 Autorisation de signatures – Acte de
rétrocession d'un terrain – Métaux et poudres
Solumet inc.**

Attendu la résolution 2013-10-408 adoptée le 1^{er} octobre 2013 autorisant le maire et la greffière à signer l'acte de vente des immeubles des lots P-267-3 et P-270-2 à Métaux & Poudres Solumet inc. au montant de 1 147 500 \$;

Attendu les nouveaux numéros de lots suite à leurs subdivisions et à la réforme cadastrale soit les lots 5 443 047 et 5 443 050 du Cadastre du Québec;

Attendu la signature de l'acte de vente signé devant Me Gilles Marois, notaire le 19 décembre 2013 sous le numéro 18 349 des minutes et publié au bureau de la circonscription foncière de Beauharnois sous le numéro 20 494 304;

Attendu qu'aux termes de l'acte de vente, si l'utilisation des lieux n'a pas été réalisée dans les dix-huit (18) mois suivant la date de l'acte de vente, le vendeur devra exiger de l'acquéreur de lui rétrocéder l'immeuble au montant total du prix de vente moins la somme de 100 000 \$ et ce, à titre de pénalité et de dommages et intérêts liquidés;

Attendu la correspondance de Métaux et poudres Solumet inc., reçue le 19 mai 2015, confirmant leur décision de ne pas construire une nouvelle usine sur lesdits lots et de rétrocéder le terrain à la Ville de Beauharnois;

Attendu qu'il y a lieu d'autoriser le maire et la greffière à signer l'acte de rétrocession et toute la documentation y afférente.

Il est proposé par monsieur Gaëtan Dagenais
Appuyé par madame Linda Toulouse
Il est résolu :

- **D'autoriser** le maire et la greffière à signer l'acte de rétrocession des lots 5 443 047 et 5 443 050 du Cadastre du Québec appartenant à Métaux et Poudres Solumet inc. et toute la documentation y afférente.

- **Que** le prix de rétrocession soit de 1 047 500 \$ représentant initialement la somme de 1 147 500 \$ moins une somme de 100 000 \$ (pénalité, dommages et intérêts liquidés).

Adoptée unanimement

Numéro 2015-07-283 Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Guillaume Lévesque-Sauvé

Appuyé par monsieur Jacques Daoust

Il est résolu :

- **Que** la séance du conseil municipal soit et est levée à 16 h 40.

Adoptée unanimement.

Claude Haineault, maire

Lynda Daigneault, greffière adjointe